Préparez votre retraite pour garder un bon niveau de vie

Ne faites plus l'autruche ! Du petit job qui vous maintient actif, à la vie de pacha *all inclusive* sous les cocotiers, en passant par l'épargne salariale, *Réponse à tout!* vous aide à anticiper et faire les bons choix pour vivre mieux et pour longtemps.

© SHUTTERSTOCK

Qu'elle soit à points ou par répartition, la retraite ne permet pas, loin de là, de maintenir son niveau de vie. En 2017, la pension mensuelle moyenne, de base et complémentaire, s'établissait à 1 399 euros nets. Si vous comptez uniquement sur votre indemnité légale, vous devrez vivre avec environ 25 % de vos revenus en moins. La solution ? An-ti-ci-pez ! N'attendez pas d'être à la retraite pour découvrir le montant de votre pension, renseignez-vous auprès de vos caisses retraite. Évaluez vos besoins et projets futurs pour vous assurer qu'ils seront effectivement compatibles avec vos moyens. Vous voulez continuer à dîner au restau avec les copains, aider les petits-enfants et voyager ? Peut-être faudra-t-il faire des arbitrages, cumuler retraite et emploi ou bien choisir une destination où la vie est moins chère. Commencez à réfléchir aux placements à faire. Le plus tôt possible, vers 40 ans, sera le mieux !

L'épargne retraite, qu'est-ce que ça vaut ?

Jusqu'à présent, elle n'avait pas séduit les Français. Cette frilosité s'expliquait par une offre complexe et éclatée (PERP, PERCO, article 83, Madelin, etc.) et surtout, par l'impossibilité, généralement, de débloquer son capital au moment de la retraite. Celui-ci était le plus souvent disponible en rente viagère, des mensualités étant versées jusqu'au décès. La loi PACTE du 22 mai 2019 a réformé l'épargne retraite et depuis octobre 2019, de nouveaux plans d'épargne retraite « PER » sont en vente. Ces PER sont soit individuels et souscrits auprès d'une banque, d'une assurance, sous la forme d'une assurance-vie ou d'un compte-titres, soit ils sont collectifs et proposés au sein de votre entreprise.

Pour qui ?

Pour tous ceux qui n'ont pas forcément beaucoup de capital et qui veulent mettre du beurre dans les épinards.

Avantages

Ces PER permettent dorénavant la sortie soit en rente viagère, soit en capital, soit un mixte des deux. Débloquer son capital avant sa retraite est toujours possible si accidents de la vie (décès du conjoint, invalidité, etc.), mais aussi à présent pour l'achat de sa résidence principale. En cas de décès du titulaire, les sommes épargnées devront désormais être reversées aux héritiers ou aux bénéficiaires du contrat. « Le PER individuel est adapté à la situation de chacun, détaille l'expert financier et auteur Patrice Leleu[1]. Si vous êtes beaucoup imposé, vous pouvez choisir la défiscalisation des versements, déductibles de vos revenus imposables dans la limite d'un plafond. Inversement, si vous payez peu d'impôts, vous pouvez opter pour ne pas bénéficier de ces déductions d'impôt à l'entrée et profiter de l'avantage fiscal à la sortie. » Il est possible

© LAURENT CERINO/REA

© SHUTTERSTOCK

de transférer les anciens produits vers ces PER, mais attention au Madelin, qui intègre une prévoyance en cas de dépendance, ce que le PER n'offre pas.

Inconvénients
Les montants peuvent décevoir car « pour avoir 100 euros par mois pendant 26 ans, la durée moyenne de la retraite, précise Claude Wagner, expert retraite de l'UCR-CFDT, il faut cotiser pendant quarante ans. » La rente dépend de la mise de départ, du montant des versements, de la durée de la cotisation et de la nature des placements, risqués et/ou sécuritaires. Et attention, le capital versé sur un PER n'est pas garanti, idem pour une assurance-vie, etc.

Et sinon, où placer mon capital (si j'en dispose) ?

Outre les produits d'épargne spécifiques, vous pouvez opter pour d'autres placements comme l'assurance-vie ou acquérir des actifs via un PEA, notamment. Votre choix se fera en fonction de plusieurs critères : votre capacité d'épargne, le temps restant à parcourir jusqu'à votre retraite et les avantages fiscaux que vous pourriez en retirer.

Pour qui ?
Les retraités avec pas mal de capital à placer, qui payent plutôt beaucoup d'impôts et qui aiment disposer librement de leur argent.

Avantages
« Tous les produits d'épargne peuvent être transformés en rente viagère, pour tout ou partie, et on n'y pense pas toujours », avance Patrice Leleu. Le PEA, par exemple, propose une sortie en rente viagère défiscalisée, les mensualités n'étant pas considérées comme des revenus. « Une assurance-vie transformée en rente sera, elle, fiscalisée, mais pas totalement », poursuit l'expert. En fonction de l'âge auquel vous partirez en retraite, seule une partie de cette rente sera considérée comme des revenus : 70 % de la rente sera fiscalisée si moins de 50 ans et 30 % si plus de 70 ans. « La sortie reste plus souple en assurance-vie qu'en PER, indéniablement, note Patrice Leleu, car on peut tout retirer quand on veut. »

Inconvénients
Un contrat certes plus souple, mais attention à la fiscalité. Si vous débloquez les gains de vos versements avant huit ans de contrat, ils sont imposés à 12,8 % au maximum depuis l'instauration de la *flat tax*. Passé ce délai, les gains bénéficient d'un abattement de 4 600 euros pour une personne seule. Pour tout versement effectué sur une assurance-vie avant le 27 septembre 2017, des taux forfaitaires s'appliquent. Veillez aux frais à l'entrée et sur versement, qui peuvent être salés, même si le Code des assurances précise que leur montant annuel « ne peut excéder 5 % du montant des primes versées cette même année ». Il faut parfois plusieurs années avant de récupérer sa mise. « N'allez pas forcément chez celui qui pratique les frais les plus bas, met en garde Patrice Leleu, car généralement, plus les frais d'entrée sont élevés, plus le potentiel est élevé et plus les gains peuvent être conséquents. »

Investir dans l'immobilier, un bon plan ?

« Le produit retraite par excellence, c'est sa résidence principale », insiste Patrice Leleu. Il faut avoir fini de l'acheter au moment de la retraite, afin d'économiser le prêt ou le loyer. L'autre option, à condition d'en avoir les moyens, est d'acheter des appartements dont les loyers compléteront votre pension une fois la retraite arrivée. Mais souvent, on ne mesure pas les difficultés liées à la gestion des locations à distance et des loyers impayés. Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) peuvent être la solution. Elles investissent dans des parcs locatifs et distribuent des revenus fonciers (des parts de loyers) aux détenteurs de parts de SCPI.

Pour qui ?
Les particuliers qui veulent investir dans la pierre sans angoisse, et qui ne disposent pas forcément du capital pour s'acheter un ou des appartements.

Avantages
La SCPI évite la contrainte de la gestion d'un bien acheté en direct : pas de locataire à chercher, à faire payer, pas de travaux à effectuer. Comme pour un investissement locatif classique, vous bénéficiez de revenus réguliers, à la fois pendant votre phase d'épargne et au moment de votre retraite. Et si un des biens n'est pas loué ou en cas d'impayé, comme ce sont de gros ensembles immobiliers, les autres locations permettent de lisser les rendements. Vous placez 1 000, 2 000 ou 5 000 euros, comme vous le souhaitez. « Si vous percevez de 3 à 4 %, en immobilier, c'est très bien, mais sur 1 000 euros, ça ne fait que 30 ou 40 euros », précise Patrice Leleu. Par ailleurs, investir dans le neuf, y compris dans une SCPI, donne accès au régime de défiscalisation « Pinel », sous certaines conditions.

> *« Les produit retraite par excellence, c'est sa résidence principale »*

Inconvénients
« Ce n'est pas liquide, c'est de l'immobilier », note l'expert financier. Ce qui implique que si vous voulez retirer votre capital, eh bien, il va falloir patienter quelques mois car « le gestionnaire se réserve le droit de vendre au meilleur prix ». Et le capital, c'est logique, n'est pas garanti. « Ce n'est pas parce que j'ai acheté une part de SCPI 5 000 euros que le gestionnaire va le revendre avec une plus-value, abonde le spécialiste. Je ne récupérerai peut-être pas mes 5 000 euros. »

Pourquoi ne pas cumuler ma retraite avec un emploi ?

Sur plus de 14,5 millions de retraités que compte la France, près de 400 000 cumulent activité salariée et retraite, dont un peu moins de la moitié sont des cadres, principalement des hommes à la pension confortable. Un chiffre en augmentation de 50 % depuis 2009. « Pour pouvoir faire du cumul emploi-retraite intégral, indique

© SHUTTERSTOCK

Catherine Bac, chargée d'études statistiques à la CNAV, il faut réunir trois conditions : avoir liquidé toutes ses retraites, de base et complémentaires (les avoir activées), avoir atteint l'âge légal de la retraite à 62 ans[2] et justifier d'une pension à taux plein, obtenue soit en ayant cotisé le nombre de trimestres requis, soit en ayant atteint 67 ans, l'âge d'annulation de la décote[3]. Si vous ne remplissez pas ces conditions, il s'agit d'un cumul partiel et vos revenus sont plafonnés. »

Pour qui ?
Les retraités en forme, qui ont envie de rester actifs, et, évidemment, ceux qui en ont besoin pour vivre.

Avantages
Les seniors sont très demandés car expérimentés et surtout disponibles pour du temps très partiel. Les revenus sont en moyenne, par mois, de 1 080 euros bruts pour les hommes et de 580 euros bruts pour les femmes. Le revenu dépend du temps travaillé et du type de mission. « Les raisons du cumul ne sont pas que financières, argue Valérie Gruau, fondatrice de www.seniorsavotreservice.com, cela permet aussi de se sentir utile, c'est pour cela que les retraités s'orientent vers des métiers de contact tels que la garde d'enfants, le bricolage… » Renseignez-vous auprès d'autres sites tels TeePy Job ou Le Bon Coin, également auprès des mairies dont certaines ont un corner emploi, et lors de salons dédiés, tel le Salon des transitions professionnelles qui aura lieu le 5 mai à Paris.

Inconvénients
« Par définition, le cumul emploi-retraite est une valorisation à court terme, car même si vous cotisez, vous n'améliorerez pas le montant de votre retraite », précise Claude Wagner. Avec la nouvelle réforme, ce sera possible pour ceux nés en 2004 et après. La moitié des gens ne cumulent en moyenne que pendant trois ans, et après, ils retrouvent leur niveau de retraite de départ. « La surcote est plus intéressante, indique-t-il. À condition d'avoir 62 ans et tous ses trimestres, si vous continuez à travailler, vous majorez de 5 % par an votre pension de base. »

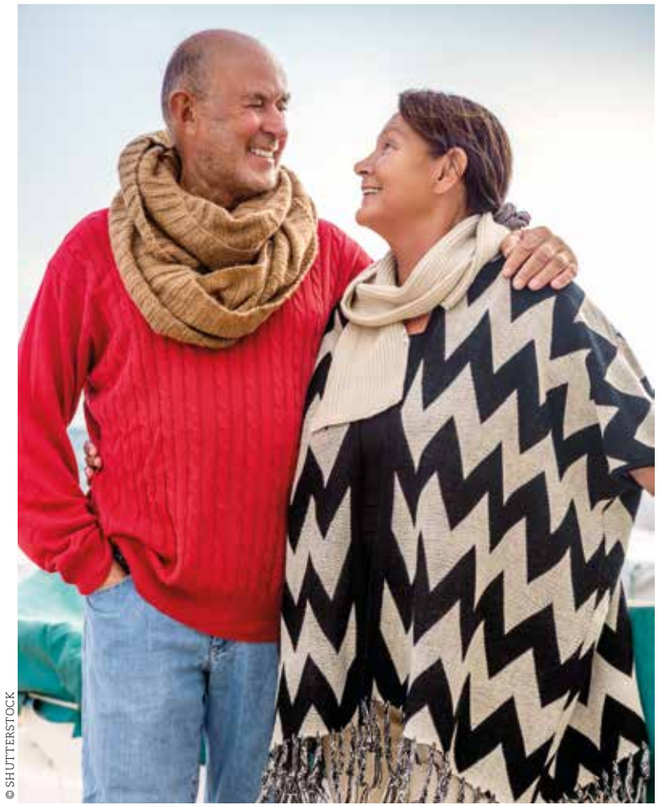
© SHUTTERSTOCK

« Le cumul emploi-retraite est une valorisation à court terme, car vous n'améliorerez pas le montant de votre retraite »

Rachetez des trimestres pour gagner plus

« Si vous pensez qu'il va vous manquer des trimestres et que vous avez fait des études supérieures ou des jobs d'été, ce qui fait que vous avez des années peu travaillées et donc incomplètes, vous pouvez racheter jusqu'à 12 trimestres », indique Claude Wagner, l'expert-retraite de l'UCR-CFDT. Deux solutions : soit vous rachetez des trimestres pour le taux, ce qui permet d'atténuer la décote (1,25 % par trimestre manquant pour la pension de base), voire de liquider la retraite à taux plein à 62 ans, soit vous les rachetez pour viser à la fois le taux plein et la durée d'assurance, c'est plus cher mais cela évite la décote et augmente le montant de la retraite. Lorsque la carrière est incomplète, que le nombre de trimestres requis n'est pas atteint, un taux de réduction est appliqué sur la pension de retraite. Le prix ? Tout dépend à quel âge vous les rachetez, de vos revenus bruts annuels et de l'option choisie. Plus vous approchez de la retraite, évidemment, plus c'est cher. Demandez un devis sur le site de l'Assurance retraite. Le rachat de points pour les études supérieures est possible pour augmenter le montant des retraites complémentaires. Ces rachats sont des versements de cotisations déductibles du revenu imposable.

Et si j'allais vivre à l'étranger en mode low cost ?

C'est le choix qu'ont fait près de 1,2 million de retraités. Leurs cinq destinations favorites : l'Algérie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et le Maroc. Ce sont pour la plupart des émigrés de retour au pays. Vous percevez la retraite quel que soit l'endroit où vous résidez. En revanche, si vous touchez le minimum vieillesse (Aspa), il faut résider en France au moins six mois et un jour. Les atouts potentiels sont réels, encore faut-il se poser les bonnes questions. Pays francophone ou non ? Avec quelles infrastructures de santé, de transport, etc. ? Quels avantages fiscaux ? Quelle récurrence d'allers/retours en France ?

Pour qui ?
Des retraités sociables et autonomes, sans problème de santé lourd, avec de préférence un lien familial, amical avec le pays de destination.

Avantages
Le coût de la vie et le climat ! Généralement, plus on va loin et moins c'est cher. Selon le comparateur Numbeo sur Internet, en Grèce, par exemple, on dépensera en moyenne 25 % de moins qu'en France (jusqu'à 54 % de moins pour les loyers !), alors qu'en Thaïlande, la vie y est plus de 35 % moins chère, avec un salaire moyen d'environ 540 euros nets. Avec 2 000 euros de pension par mois, vous vivrez comme un « pacha » dans de nombreux pays. Vous pourrez louer une maison et vous offrir les services d'un jardinier, d'un cuisinier… De plus, certaines destinations permettent de réduire la facture fiscale. Méfiance, car les règles d'imposition peuvent changer, tout comme le taux de change, et être soudain moins avantageuses.

« Vous percevez la retraite quel que soit l'endroit où vous résidez »

Inconvénients
Les retraités exilés l'oublient parfois, mais si vous vous déclarez résident étranger, vous ne bénéficiez pas de la couverture maladie à l'extérieur des frontières. CQFD. Néanmoins, vous pourrez être rattaché à la sécurité sociale locale dans certains pays avec lesquels la France a signé une convention. De plus, vous pourrez bénéficier de l'Assurance maladie lors de vos séjours, à condition d'avoir cotisé au moins quinze ans. Autre point noir, les galères administratives. Dans certains pays, il n'y a pas d'adresse et les lettres arrivent par miracle. Heureusement, le formulaire de preuve de vie à renvoyer une fois par an est désormais dématérialisé. Informez-vous sur les lois en cas de succession et de divorce. Enfin, ne sous-estimez pas le choc culturel et l'éloignement de vos proches. Si vous ne maîtrisez pas bien la langue, que vous ne connaissez personne, quand la mobilité sera réduite, comment faire ? Un conseil, listez vos attentes et faites plusieurs repérages dans la destination de votre choix.

(1) « Réussir sa retraite : À l'usage de ceux qui vont se préparer une retraite ou les bons réflexes à avoir pour faire les bons choix », éd. Arnaud Franel, février 2019.
(2) et (3) Si vous êtes né en 1955 ou après.

Par Julie Gardett

© SHUTTERSTOCK

LES EXPRESSIONS « TAUX PLEIN », « TRIMESTRES » ET « RÉPARTITION » VOUS DONNENT DES BOUTONS ?

À force de faire l'autruche, on finit par se réveiller trop tard, au risque de parfois frôler la catastrophe. Certains se retrouvent sans avoir fini de payer leur crédit immobilier et il faut continuer à trimer pour survivre, d'autres vivent dans un bien durement acquis mais n'ont plus les moyens de se chauffer… Sans verser dans le mélodrame, il vaut mieux prévenir que guérir ! Réfléchissez en amont, parlez-en à votre entourage, afin de mûrir votre projet, faire émerger des solutions que vous n'aviez peut-être pas envisagées. Et même si vous êtes encore loin de la retraite, surtout, mettez de l'argent de côté et investissez dans votre résidence principale !

CONFIDENCES

J'ai bien préparé ma retraite

Réponse à tout ! **est allé à la rencontre de ceux et celles qui ont su transformer en essai gagnant leur retraite.** *Par Agnès Ventadour*

© SHUTTERSTOCK

Hélène, 66 ans

« J'arrondis mes fins de mois tout en réalisant mon rêve »

J'ai fait partie de la charrette de mon entreprise. J'étais cadre et on m'a demandé si j'étais intéressée par un départ anticipé. J'ai hésité et puis j'ai fini par dire oui. J'avais fait le tour de mon métier. La pression était de plus en plus forte. Le jeunisme gagnant, il était difficile de faire entendre ma voix lors des réunions. Mon boss était toujours plus enthousiasmé par les propositions faites par les jeunes arrivants. J'en avais assez de lutter et j'ai donc accepté de partir. Il ne me restait que deux ans à faire, donc tout s'est bien goupillé et je n'ai rien perdu. Une fois que je me suis retrouvée entre les quatre murs de ma maison, j'ai eu soudain de grosses angoisses : qu'allais-je faire de toute cette inactivité ? Comment résoudre ma peur grandissante de manquer ? Il faut être clair : une fois à la retraite, on perd beaucoup sur son pouvoir d'achat. Alors je me suis renseignée et j'ai appris avec soulagement que je pouvais travailler, mais jusqu'à une certaine somme à ne pas dépasser. J'ai toujours dessiné et peint pour le plaisir. Alors j'ai décidé de créer un atelier d'art. Depuis, je dispense des cours de peinture et de dessin pour les enfants ainsi que pour des adultes débutants. Je suis heureuse aujourd'hui car j'ai trouvé comment arrondir mes fins de mois tout en réalisant mon rêve. J'ai enfin le sentiment d'avoir trouvé ma place et d'être utile aux autres. Je fais de magnifiques rencontres et j'ai même élargi mon cercle d'amis. Que du bonheur !

Olivia, 62 ans

« J'arrondis mes fins de mois tout en prenant plaisir à ce que je fais »

Ancienne prof de français, j'ai pris ma retraite ne sachant pas trop quoi faire. Je n'avais rien planifié. Passé le plaisir de ne plus avoir à me lever chaque matin pour aller au lycée affronter des élèves pas toujours faciles, j'ai trouvé cette inactivité moralement difficile. Il a fallu que je fasse un travail sur moi pour me persuader que je n'étais pas devenu inutile. Pour m'aider, j'ai vu un psy. Après quelques séances, non seulement je me suis sentie beaucoup mieux, mais surtout, j'ai fait une découverte : j'avais envie de devenir journaliste. Depuis quelques années, j'animais un blog, donc écrire pour être lue, je savais faire et ça me plaisait. J'en ai parlé à une de mes amies qui était rédactrice en chef. Elle m'a encouragée et m'a confié un premier article puis un deuxième et tout s'est enchaîné. Depuis, je m'éclate. Bien entendu, je me suis renseignée auprès de ma Caisse de retraite. J'ai le droit de travailler mais jusqu'à un certain plafond à ne pas dépasser. J'arrondis mes fins de mois tout en prenant plaisir à ce que je fais. Je voyage pour mes reportages. J'écris mes articles, qui ne me rapportent pas une fortune, mais ça me suffit pour être heureuse.

Marie, 60 ans

« Vivre au Portugal, nous permet d'avoir un niveau de vie bien plus élevé qu'en France »

Je ne suis pas encore à la retraite mais je la prépare activement. Mon mari et moi avons acheté une propriété au Portugal et souhaitons nous y installer pour nos vieux jours. Nous avons le même âge et en principe nous serons retraités l'an prochain. Mon mari et moi partageons la même passion, la cuisine. Nous avons traversé pendant nos vacances une grande partie du globe. Et lors de nos voyages, nous avons toujours rapporté dans nos valises des recettes de cuisine. On s'est déjà projetés avec une maison d'hôte mais c'est encore à l'étude. Quoi qu'il en soit, nous avons hâte de prendre notre retraite pour enfin profiter de nos vieux jours au soleil, au Portugal. Un pays où les avantages fiscaux nous font rêver, où nous avons lié de belles amitiés et surtout, un pays qui n'est pas trop loin de la France. Car nos enfants y vivent et nous voulons continuer à les voir le plus souvent possible. Nous avons d'ailleurs acheté une très grande maison en vue des vacances familiales afin que nous puissions tous nous y retrouver. Vivre au Portugal, nous permet d'avoir un niveau de vie bien plus élevé qu'en France.

Pierre, 68 ans

« Être à la retraite, c'est aussi le droit d'avoir un avenir ! »

La retraite n'a pas été facile pour moi. Je suis veuf et se retrouver seul sans occupation, cela m'inquiétait un peu. Étant quelqu'un de très actif, j'avais très peur de m'ennuyer et de perdre en pouvoir d'achat. Une fois l'état de retraité apprivoisé, j'ai appris à prendre mon temps, j'ai découvert la carte de réduction des plus de 60 ans et j'en ai profité. Au bout d'un an d'oisiveté, j'ai entrepris de me rendre utile, alors je me suis adressé à ma mairie pour donner des cours à des enfants et des ados. Ils m'ont donné diverses adresses d'associations. Depuis, je fais du soutien scolaire rémunéré. Je gagne environ 800 euros par mois. Je reconnais que cumuler ma retraite et un autre emploi met du beurre dans les épinards. Depuis, ma vie a beaucoup changé. Je suis passé de l'état de retraité à la limite du pantouflard au retraité « actif », avec un emploi du temps de ministre. En plus de mes cours, je suis devenu écrivain public. Je rédige les courriers administratifs de personnes qui maîtrisent mal la langue française ou qui simplement ne savent pas rédiger ce genre de courrier. Je me suis également inscrit dans un club de seniors, ce qui m'a permis de rencontrer quelqu'un. J'entame ma deuxième vie avec sérénité. Être à la retraite, c'est aussi avoir le droit d'avoir un avenir. Avec ma nouvelle compagne, nous avons décidé de nous installer ensemble le mois prochain car, hormis le fait d'avoir trouvé l'amour, nous pensons que diviser nos frais par deux sera un plus pour réaliser nos projets futurs.